



Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil municipal du 11 janvier 2018

Date de convocation :

04/01/2018

Date d'affichage :

04/01/2018

Le onze janvier deux mil dix-huit à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 47

Présents : 33

Votants : 35

Étaient présents :

J. QUETIER, M. JEAN, C. KERVADEC, O. OSMONT, V. LETOURNEUR, C. JORET, J. SANTINI, R. DROUET, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. VOISIN, S. MARAIS, S. MICHEL, C. MAURER, A. HASLEY, A. MARIE, V. BUZE, D. CORNIERE, M. BERNARD, P. AUFRAY, A. LEBAS, A. JEAN, R. ENEE, P. DELADUNE, K. LUTIGNEAUX, C. HAMCHIN, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, J-P JOUAN, D. LEMAIRE

Excusés : D. EXMELIN ayant donné pouvoir à K LUTIGEAUX, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE

Absents : W. PALFREYMAN, L. LEFEVRE, O. PAUL, J. AMIOT, D. BEROT, G. OSMONT, B. NIVELET, E. VOISIN, R. DIENIS, J-B ROUE LECUYER, T. GAZDA, J-M GAZDA.

Secrétaire : K. LUTIGNEAUX

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Quétier propose à l'assemblée d'observer une minute de silence suite à la disparition brutale de Monsieur Lacotte Daniel.

Par courrier, sa famille remercie les maires, membres du conseil Municipal et le personnel communal de s'être associés à leur peine.

_ La séance est ouverte.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes rendus des 14 et 20 décembre 2017.

1/2018 – Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux : aménagements de sécurité « rues du Moulinet, du stade et chemin du lavoir », rénovation mairie de Chef du Pont ; réhabilitation du marché couvert ; extension du cimetière de Sainte-Mère-Eglise ; aménagement cheminements piétonniers St Méen ; éclairage extérieur église de Sainte-Mère-Eglise

Monsieur le Maire présente les différents devis ;

L'éclairage extérieur de l'église n'est pas éligible à la DETR. En revanche, sera ajoutée l'isolation du bureau du policier municipal pour la somme de 8787,66 €. Enfin le projet d'extension du cimetière n'étant pour le moment qu'au stade de l'étude, il est difficile d'en prévoir le coût. Une demande de subvention sera présentée ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe des opérations suivantes

- l'opération d'aménagements de sécurité « rues du Moulinet, du stade et chemin du lavoir » (assistance DRD, travaux de voirie, panneaux et peinture, contrôles qualité et maîtrise d'œuvre)
- la rénovation de la mairie de chef-du-Pont
- réhabilitation du marché couvert
- l'aménagement de cheminements piétonniers à St Méen
- l'isolation du bureau du policier municipal

et sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR.

2/2018 – Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes relatif à la gestion de l'association « la Manche – Ouest Normandie – Grand départ Tour de France 2016 »

Chaque conseiller municipal s'est vu remettre un exemplaire de ce rapport et en a pris acte. Ce document deviendra ensuite communicable aux tiers.

3/2018 – délibération portant sur le programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie lié à la convention « territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte »

Dans le cadre de son projet de transition énergétique en faveur des communes de son territoire, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a sollicité la commune de Sainte-Mère-Eglise pour participer au programme de valorisation des certificats d'économie d'énergie PRO-INNO-08 lié à la convention « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » signée par le Parc et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en Mai 2017.

La commune de Sainte-Mère-Eglise a répondu favorablement à cette sollicitation en proposant au Parc de collecter et de valoriser les CEE liés aux travaux ci après :

- travaux d'isolation de la mairie de SAINTE MERE EGLISE
- travaux d'isolation du bureau du policier municipal
- travaux d'isolation de la mairie de CHEF DU PONT
- horloges astronomiques éclairage public

La commune s'engage à :

- réaliser les travaux et les dépenses avant le 31 décembre 2018 ;
- garantir la véracité et l'authenticité des informations et des documents communiqués au Parc pour le dépôt des dossiers CEE. La commune est responsable des informations transmises au Parc ;

- présenter sur simple demande les preuves de ce qui a été attesté ainsi que se tenir à disposition du Parc pour toutes demandes faites par le Pôle National CEE pour des contrôles éventuels ;

- à ne signer aucun autre engagement ou contrat avec un autre « regroupueur » portant sur ces mêmes travaux d'économies d'énergie. La totalité des CEE sera attribuée au Parc.

Le Parc s'engage à verser à la commune une prime telle que la commune bénéficie d'un financement de 77% du montant des travaux éligibles aux CEE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement concernant ces projets et autorise Monsieur le Maire à signer tout engagement et toute convention afférente à ce dispositif.

4/2018 -projet de mise en vente de l'ancien presbytère et de parcelles sur Beuzeville-au-Plain

La parole est donnée à M. OSMONT Olivier qui a recueilli l'avis de son conseil communal à ce sujet. En ce qui concerne l'ancien presbytère, aujourd'hui vacant, les élus proposent de le mettre en vente au prix de 75 000 € compte tenu des différentes estimations, compris l'estimation du service des domaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 30 voix de le proposer à la vente au prix de 80 000 €, 3 voix pour un prix de 75 000 € et 2 abstentions.

Deux parcelles de terres agricoles seront également mises en vente au prix fixé par le service des domaines à 6 700 €. L'exploitant actuel, propose de les acquérir à ce prix,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis du service des domaines en date du 13 décembre 2017 estimant à 6700 € la valeur vénale des deux parcelles cadastrées section ZH n° 48 et 58 d'une contenance totale de 11200 m2

- décide de céder les dites parcelles au profit de M. et Mme DUVAL Francis
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Débit internet sur le territoire : présentation du site ARCEPT.fr

Suite à des remarques en matière de débit internet sur certains secteurs de la commune, Monsieur Quétier présente le site de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) qui est une plate forme permettant aux particuliers, collectivités d'alerter les dysfonctionnements qu'ils rencontrent avec leurs opérateurs.

Les habitants sont invités à se connecter : <https://jalerte.arcep.fr>

Par ailleurs, afin que la commune fasse remonter également les problèmes, Monsieur Quétier invite les élus à lui signaler les zones blanches (très mauvais débit ou pas de débit).

Compte rendu des diverses rencontres au sujet de la maison médicale

Monsieur le Maire présente les différentes démarches engagées depuis 2014. La phase 2 de l'étude d'opportunité et de faisabilité a pu être engagée après l'intervention de M. Quétier auprès de l'URML, l'ARS et du Conseil de l'ordre. D'ailleurs ICONE MEDIATION SANTE, le bureau d'études, rappelle que les institutions et les représentants des professionnels (ARS, URML, le département, les ordres, la région) s'accordent pour soutenir le projet de MSP à Ste Mère.

Une nouvelle réunion est prévue le 15 février avec les professionnels et les élus.

Cependant un autre point de blocage est apparu : le secteur n'est plus classé en secteur déficitaire puisqu'il existe un Pôle de Santé libéral et Ambulatoire de Carentan.

En aparté, M. QUETIER évoque le problème de la démographie médicale avec un départ vers le sud de la France des médecins et le numerus clausus.

Présentation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFTS)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré sur les montants maximums pouvant être alloués par catégorie d'agents. Ensuite par arrêté, il revient au Maire de fixer à chaque agent le montant de son indemnité IFSE. La date d'effet est fixée au 01 janvier 2018. M. QUETIER présente les montants retenus par catégorie d'agents, en rappelant que la règle était de rester proche de l'existant et de respecter l'enveloppe budgétaire.

5/2018- Mise à disposition de personnel communal

M. QUETIER rappelle que Mme DELADUNE, secrétaire en poste depuis le 01 septembre 2016 a été amenée à assurer le secrétariat de la mairie de ST- GERMAIN- DE- VARREVILLE le temps du recrutement d'un nouvel agent.

Ainsi du 6 septembre 2016 au 22 novembre 2016, elle a assuré 21 heures.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire,

- à signer une convention de mise à disposition de personnel communal, avec la commune de SAINT-GERMAIN -DE-VARREVILLE pour la période du 6 septembre au 22 novembre 2016, à raison de 21 heures.
- À mettre en recouvrement les sommes dues.

Questions diverses

M. JEAN propose qu'à la demande du conseil communal de CHEF DU PONT, soit institué un tarif pour la location de la salle de la Petite Vitesse lors d'une utilisation telle qu'apéritif dînatoire au prix de 200 € . Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau tarif avec effet au 01 janvier 2018 .

M. VOISIN rappelle la date du prochain spectacle de VILLES EN SCENE le 7 février 2018 à CHEF DU PONT et invite les conseillers municipaux à s'y rendre nombreux.